



BUDGET PROPOSÉ POUR 2016-2017 DE LA FENB

Destinataires : Le personnel enseignant
Origine : Marc Arseneau et Guy Arseneault, coprésidents
DATE : Février 2016

Le Conseil d'administration de la FENB sera appelé à approuver le budget suivant pour l'année budgétaire 2016-2017, débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017. **Aucune augmentation de la cotisation pour la prochaine année budgétaire n'est prévue.** Les membres du CA consulteront les membres des cercles afin d'être prêts à voter sur le budget final à sa réunion du 7 avril 2016 prochain.

Le document suivant se veut une explication sur les revenus et dépenses proposés.

Le budget comprend deux fonds : le Fonds général et le Fonds de négociations. Les explications sur les postes individuels et sur l'état de chacun des fonds sont incluses. Lorsqu'aucune explication n'est pas fournie pour un poste, c'est qu'il s'agit de la nature obligatoire des dépenses (selon les politiques ou par *loi*).

Trois colonnes expliquent le budget. La première, **Réel**, contient les montants précis tels que vérifiés pour l'année budgétaire 2014-2015. La deuxième, **Budget**, regroupe les montants approuvés par le Conseil d'administration au printemps dernier pour la présente année budgétaire débutant le 1^{er} juillet 2015 et se terminant le 30 juin 2016. Enfin, la troisième colonne, **Proposé**, contient les montants recommandés pour la prochaine année budgétaire débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017. Habituellement, le budget de la FENB est réparti sur une période de trois à quatre ans sans augmentation de la cotisation. Voilà pourquoi un surplus est souhaité afin de contrer des déficits possibles.

COTISATIONS PRÉLEVÉES ANNUELLEMENT			
ANNÉE	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DE NÉGOCIATIONS	TOTAL
2009-2010	50	132,80	182,80
2010-2011	50	200,00	250,00
2011-2012	50	200,00	250,00
2012 -2013	50	200,00	250,00
2013-2014	50	200,00	250,00
2014-2015	50	200,00	250,00
Proposé 2016-2017	50	200,00	250,00

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec un des cadres de la Fédération au 452-1736.